

## Délibération du Conseil municipal de LOOS Séance du 7 mars 2019 à 18h

Délibération n°2019-03-07-11  
Commission rayonnement de la Ville du 23 février 2019  
Commission finances du 23 février 2019

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	28	6	1

### FIXATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL (CRC) DE LOOS

Madame MARTEL expose ce qui suit:

Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire de musique à rayonnement communal, il est proposé de fixer comme suit les tarifs à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 :

Conservatoire		
	élèves résidents à Loos	élèves extérieurs à la commune
Formation musicale seule, chorale seule ou pratique collective seule	21.25 €	70 €
Formation musicale et instrumentale	37.20 €	122 €
à partir de la 2 <sup>ème</sup> personne inscrite d'une même famille	½ tarif	
Deuxième instrument	½ tarif	
Membres de l'orchestre d'Harmonie du CRC	gratuité	
Membres de l'association loi 1901 « Harmonie municipale de Loos »	gratuité	
Membres de la fanfare du CRC	gratuité	

Il est également précisé qu'à chacun des tarifs d'inscription repris ci-dessus s'ajoute un montant forfaitaire de 5.50€ destiné à couvrir les frais administratifs liés à l'exercice des activités musicales et/ou instrumentales.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de fixer les tarifs du service public d'inscription au Conservatoire de musique à rayonnement communal aux montants ainsi exposés

**FIXE** un tarif forfaitaire de 5.50 € pour chaque inscription, destiné à couvrir les frais administratifs

**PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

**Adoptée par :**

**27 voix pour :** groupe « Choisir Loos »

**2 contre:** groupe « Socialistes et personnalités de Loos »

**5 abstentions :** groupe « Loos Ouverte », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)



Page 1/1

Date d'envoi en préfecture : 26/03/2019  
date d'acquiescement : 26/03/2019  
date d'affichage : 26/03/2019

Pour extrait conforme  
Le maire  
Anne VOUREZ



## Délibération du Conseil municipal de LOOS Séance du 8 avril 2021 à 18h

Délibération n°2021-04-08-08

Commission démocratie partagée - rayonnement de la Ville du 27 mars 2021

Commission finances du 27 mars 2021

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	29	6	0

### MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU RAYONNEMENT COMMUNAL (CRC) DE LOOS

Madame MARTEL expose ce qui suit:

#### I – Rappel du contexte

La délibération n°2019-03-07-12 du 7 mars 2019 fixe les tarifs des instruments (Bois, Cuivres, Cordes) du Conservatoire de musique à Rayonnement Communal (CRC), loués aux élèves en fonction des stocks disponibles.

Un contrat de location est signé entre la Ville et l'élève locataire des instruments : il fixe notamment le prix de l'instrument (valeur neuve), le tarif de location, l'obligation d'assurance et d'entretien et la date de prise en charge de l'instrument.

Le conservatoire à rayonnement communal délivrant un enseignement musical par année scolaire (de septembre à juin), il est apparu nécessaire d'ajouter à la grille tarifaire précédemment délibérée un demi-tarif pour la première année de location, pour les élèves commençant la pratique d'un instrument après le 1er janvier (notamment lorsque des places se libèrent en cours d'année, au bénéfice d'élèves inscrits sur liste d'attente).

#### II – Objet de la délibération

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit les tarifs de location :

Nombre d'années de location	Tarif de location de l'instrument
1 <sup>ère</sup> année	66€
1 <sup>ère</sup> année débutée après le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours	33 €
2 <sup>e</sup> année	77€
3 <sup>e</sup> année	88€
4 <sup>e</sup> année	99€
5 <sup>e</sup> année	110€
6 <sup>e</sup> année	121€
7 <sup>e</sup> année	132€
8 <sup>e</sup> année	143€



Page 1/2

Date d'envoi en préfecture : 06/04/2021

Date d'acquittement :

Date d'affichage :

06/04/2021

06/04/2021

Pour extrait conforme  
Le maire  
Anne VOITURIEZ

**Délibération du Conseil municipal de LOOS**  
**Séance du 8 avril 2021 à 18h**

Délibération n°2021-04-08-08

Commission démocratie partagée - rayonnement de la Ville du 27 mars 2021

Commission finances du 27 mars 2021

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	29	6	0

**MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU RAYONNEMENT COMMUNAL (CRC) DE LOOS**

9 <sup>e</sup> année	154€
10 <sup>ème</sup> année (et années d'enseignement au-delà)	165€

Il est précisé que ces tarifs sont applicables pour toute nouvelle location à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération. Le tarif s'applique selon le nombre d'années de location de l'instrument auprès du CRC de Loos, indépendamment du niveau atteint par les élèves.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de modifier les tarifs de location d'instrument de musique du Conservatoire de musique à rayonnement communal selon la grille tarifaire ainsi exposée.

**Adoptée à l'unanimité**



Date d'envoi en préfecture : 16/04/2021

Date d'acquittement :

Date d'affichage :

16/04/2021

16/04/2021

Page 2/2

Pour extrait conforme  
Le maire  
Anne VOITURIEZ